

## Séance publique du 18 avril 2005

### Délibération n° 2005-2586

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier les Sauveteurs-Cervelières - Troisième tranche - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Au cours des séances du 21 décembre 1999 et du 10 juillet 2000, le conseil de Communauté a autorisé monsieur le président à signer un mandat avec la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour la réalisation de l'opération d'aménagement des espaces extérieurs du quartier des Sauveteurs-Cervelières à Vaulx en Velin.

La mise en œuvre de cette opération a donc permis d'aménager la promenade Lénine et ses abords au sein du quartier. Ceci s'inscrivait de manière consécutive à la démolition du centre commercial du Grand Vire dans le cadre de la ZAC du Centre-Ville, qui incluait la démolition de la passerelle reliant le centre du Grand Vire au quartier des Sauveteurs-Cervelières.

La SERL vient d'adresser à la Communauté le bilan de clôture visé par les commissaires aux comptes. Il fait ressortir un montant total des dépenses de 677 907,91 € TTC. Le total des sommes versées par la Communauté urbaine à la SERL s'élève à 682 074,93 € TTC, ce qui donne un excédent de 4 167,02 € TTC qui a été reversé par la SERL à la Communauté urbaine le 15 septembre 2004. Pour solder cette convention de mandat, la Communauté urbaine s'acquittera du solde de la rémunération, à savoir 3 012,08 € TTC.

Les travaux étant achevés, conformément au programme défini, la SERL demande quitus de sa mission en application des dispositions de l'article 10 de la convention de mandat ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le bilan de clôture définitif présenté par la SERL pour l'opération relative à l'aménagement des espaces extérieurs du quartier des Sauveteurs-Cervelières à Vaulx en Velin.

**2° - Donne** quitus à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de sa mission de mandataire.

**3° - Approuve** le versement du solde de la rémunération d'un montant de 3 012,08 €TTC.

**4° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 458 179 - fonction 824 - opération n° 0060.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,